

Le Relais de Poste Royal et l'Écu de France dans la longue durée

Territoire, sociologie des acteurs et essor de l'hébergement à La Ferté-Avrain

Franck

Auteur et chercheur indépendant en histoire patrimoniale locale

Deniau

Présentation de l'auteur

Franck Deniau mène des recherches sur l'histoire bâtie, les circulations anciennes et les structures patrimoniales de Sologne et du Val de Loire. Son travail porte en particulier sur l'évolution des ensembles anciens de La Ferté-Beauharnais, la lecture des sources notariales, cadastrales et ecclésiastiques, ainsi que sur l'inscription des bâtiments dans la longue durée du territoire.

Résumé

Cette étude propose une lecture de longue durée du Relais de Poste Royal et de l'Écu de France à La Ferté-Avrain, à partir du cartulaire de la collégiale de Saint-Barthélemy et des documents de gestion du chapitre de Saint-Liphard de Meung. Elle montre que l'essor de l'hébergement ne procède pas d'une apparition soudaine à l'époque moderne, mais s'inscrit dans la structuration progressive d'un bourg de passage organisé par la collégiale, les foires, le marché, les routes, les ponts et les polarités de Châteaueux, Bourg-Notre-Dame et La Ferté-Avrain. L'étude met également en évidence le rôle des circulations royales, de la poste aux chevaux, des transformations toponymiques et des guerres de Religion dans la spécialisation progressive de certains lieux d'accueil, parmi lesquels l'Écu de France occupe une place majeure.

Mots-clés

La Ferté-Avrain ; La Ferté-Beauharnais ; Châteaueux ; Bourg-Notre-Dame ; Écu de France ; Relais de Poste Royal ; histoire locale ; patrimoine ; circulations ; hôtellerie ; guerres de Religion

Version de travail établie à partir du Cartulaire de la collégiale de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain (1177–1723) et des documents de gestion du chapitre de Saint-Liphard de Meung (1713–1789).

Le Relais de Poste Royal et l'Écu de France dans la longue durée

Territoire, sociologie des acteurs et essor de l'hébergement à La Ferté-Avrain

L'étude croisée du **Cartulaire de la collégiale de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain** puis des documents de gestion du **chapitre de Saint-Liphard de Meung** permet de replacer l'histoire du Relais de Poste Royal et de l'Écu de France dans une profondeur chronologique beaucoup plus large que celle des seuls bâtiments conservés.

L'intérêt majeur de cette documentation est de montrer que l'essor de l'hébergement à La Ferté-Avrain ne procède pas d'une apparition soudaine d'auberges à l'époque moderne. Il s'inscrit au contraire dans la formation progressive d'un **bourg de passage**, dont la structure territoriale, la diversité sociale et les fonctions d'accueil se mettent en place sur plusieurs siècles.

Il convient toutefois de rappeler d'emblée que le site n'a pas toujours été désigné sous un nom unique. Les sources médiévales et modernes renvoient à un ensemble plus complexe, où coexistent **Bourg-Notre-Dame**, **Châteauvieux** et **La Ferté-Avrain**, avant que certaines cartes des **XVIIe et XVIIIe siècles** n'emploient plus volontiers l'expression « **bourgs les Châteauvieux** », puis que ne s'impose au **XIXe siècle** le nom de **La Ferté-Beauharnais**, en lien avec la famille de Beauharnais, associée à l'histoire napoléonienne. Cette stratification toponymique oblige à lire le bourg dans la longue durée, sans projeter rétrospectivement la seule dénomination contemporaine sur les périodes antérieures.

L'analyse peut ainsi être conduite selon trois axes complémentaires : le **territoire**, la **sociologie des acteurs**, puis l'**essor de l'hébergement et des circulations**.

I. Le territoire : un bourg structuré par la collégiale, les foires et les chemins

1. Une centralité ancienne

Les actes les plus anciens montrent que la collégiale de Saint-Barthélemy n'est pas un simple établissement religieux isolé. Elle constitue l'un des principaux centres d'organisation de la Ferté-Avrain.

Dès **1177**, l'accord entre l'évêque d'Orléans, le chapitre de Sainte-Croix et les chanoines de la Ferté rappelle le statut particulier de l'église de la Ferté et la continuité de son organisation canoniale. La charte confirmée en **1204** par Hugues de Meung révèle plus nettement encore la centralité du site : la collégiale dispose alors de droits sur **deux foires annuelles**, sur les censives des maisons et vignes de la Ferté, sur le moulin, sur le four et sur diverses terres.

Cette documentation montre donc qu'à l'origine même de son développement, la Ferté est déjà un espace de **concentration économique et juridique**. La présence de foires implique une

fréquentation régulière, des échanges, des paiements, des circulations de denrées et une organisation matérielle du bourg.

2. Un espace de marché, de maisons et de repères bâtis

À partir du XIV^e et surtout du XV^e siècle, les sources précisent davantage la topographie du bourg.

Des maisons sont situées :

- **au marché de la Ferté ;**
- **devant l'église de Saint-Barthélemy ;**
- dans la **rue du Chaume ;**
- près du **pont du Beuvron ;**
- au **bout du pont ;**
- près du **Coasnon ;**
- au voisinage de **grands hôtels** ou de maisons déjà nommées.

Cette récurrence des repères montre que La Ferté n'est pas seulement un centre paroissial, mais un **bourg structuré**, avec un marché, des rues identifiables, des points de franchissement et des bâtiments suffisamment importants pour servir de marqueurs spatiaux.

Les baux à cens ou à rente imposant de **construire une maison** renforcent cette lecture. Le chapitre agit comme un agent actif de mise en valeur foncière : il ne se contente pas de percevoir des rentes, il favorise la densification du bâti. Le développement du bourg repose donc sur une politique de valorisation des terres et des places.

3. Un territoire organisé par les routes et les seuils de circulation

L'un des éléments les plus constants de la documentation est la présence de chemins nommés ou de directions récurrentes :

- chemin de la Ferté à **Nouan ;**
- chemin de la Ferté à **Neung ;**
- chemin de la Ferté à **Romorantin ;**
- grand chemin d'**Orléans ;**
- chemin d'**Orléans à Romorantin ;**
- chemins menant aux **gués**, aux **ponts**, aux **étangs** et aux **moulins**.

Cette trame viaire est essentielle. Elle montre que la Ferté occupe un point d'articulation entre plusieurs directions régionales. Le bourg se construit moins comme un espace clos que comme un **nœud de circulations**, appuyé sur des ponts, des gués, des chaussées et des axes de transit.

Dans ce cadre, les futures fonctions d'hébergement ne naissent pas de manière fortuite : elles s'inscrivent dans un espace déjà préparé pour le passage.

4. La question de Châteaueux, du Bourg-Notre-Dame à La Ferté-Beauharnais

Pour comprendre l'organisation du site, il faut tenir compte de l'évolution des désignations. Les sources ne renvoient pas toujours à un seul noyau sous un seul nom, mais à un ensemble de polarités dont la dénomination varie selon les périodes.

À l'époque médiévale et au début des temps modernes, on distingue notamment **Bourg-Notre-Dame**, **Châteauvieux** et **La Ferté-Avrain**. Cette pluralité n'est pas secondaire : elle reflète une organisation locale complexe, où les centralités religieuses, seigneuriales et villageoises ne se confondent pas entièrement.

Châteauvieux se situe sur la **rive droite du Beuvron**, sur un relief évoquant une petite butte ancienne, comparable à une modeste éminence fortifiée, tandis que **La Ferté-Avrain** se développe sur la **rive gauche**, autour de la collégiale, du marché et du bourg. Il faut y ajouter l'existence de **Bourg-Notre-Dame de Châteauvieux**, qui rappelle qu'une partie du peuplement et des repères institutionnels se lisait aussi en fonction de cette autre polarité.

Aux **XVIIe et XVIIIe siècles**, les cartes emploient plus volontiers l'expression « **bourgs les Châteauvieux** », comme si l'ensemble des deux rives ou des noyaux habités associés pouvait être perçu sous une désignation plus large liée à Châteauvieux. Cette formule cartographique est importante, car elle montre que la lecture de l'espace local restait encore composite et que la centralité n'était pas ramenée à une seule appellation stable.

Ce n'est qu'au **XIXe siècle** que s'impose pleinement le nom de **La Ferté-Beauharnais**, en lien avec la famille de **Beauharnais**. Ce changement de nom marque une nouvelle étape dans la fixation de l'identité locale, mais il ne doit pas effacer les désignations antérieures.

Il faut donc éviter de lire rétrospectivement tout le site sous le seul nom de La Ferté-Beauharnais. Les sources médiévales et modernes renvoient à un ensemble plus complexe, où coexistent La Ferté-Avrain, Bourg-Notre-Dame, Châteauvieux, puis, sur certaines cartes des XVIIe et XVIIIe siècles, l'appellation englobante de « **bourgs les Châteauvieux** », avant que ne s'impose au XIXe siècle le nom de **La Ferté-Beauharnais**.

Cette lecture prend un relief particulier si l'on replace la Ferté dans le cadre plus large des circulations royales de la fin du Moyen Âge. Sous **Louis XI**, né à **Bourges** et étroitement lié à l'espace ligérien entre **Bourges** et **Tours**, la monarchie renforce les moyens de gouvernement et de transmission des nouvelles. C'est sous son règne que se met progressivement en place la première **poste aux chevaux** du royaume. Entre **1461**, début du règne, et **1476**, date généralement retenue pour l'organisation plus nette du système de relais, se met en place un mode de circulation fondé sur l'échange des montures de relais en relais. Ce dispositif vise d'abord les besoins du roi, de ses officiers et de l'administration, avant de s'élargir plus tard à d'autres usages.

Dans ce contexte, la situation de la Ferté sur les axes solognots devient particulièrement significative. Le bourg se trouve dans une zone de passage entre grands centres politiques et administratifs, alors même que la monarchie cherche à accélérer la circulation des hommes, des ordres et des informations.

La mention d'un **grand hôtel de la Ferté** en **1462** mérite à cet égard une attention particulière. Elle atteste l'existence, dès le milieu du XVe siècle, d'un bâtiment suffisamment important pour servir de repère dans la topographie locale. Il convient toutefois de rester prudent : cette mention ne permet pas, à elle seule, d'identifier ce grand hôtel avec l'**Écu de France**. Elle signale surtout

qu'avant même les mentions plus tardives des auberges et logis d'enseigne, le bourg possédait déjà des bâtiments majeurs, sans doute liés à l'accueil, au commerce ou à la représentation sociale.

Cette évolution prend une dimension nouvelle sous **François Ier**. À cette époque, le royaume commence aussi à être mieux saisi par l'image géographique. La première représentation d'ensemble de la France est attribuée à **Oronce Fine** dès **1525** ; devenu **géographe du roi en 1531**, celui-ci contribue à donner du royaume une vision plus ordonnée et plus intelligible. Cette évolution est capitale : à partir du moment où l'espace peut être représenté, les itinéraires peuvent eux aussi être mieux pensés, comparés et progressivement mesurés.

L'importance de ces premières cartes et descriptions géographiques tient précisément à cela : elles rendent possible une lecture plus rationnelle du territoire. Le voyage n'est plus seulement une succession de lieux connus par expérience orale ; il devient peu à peu un parcours que l'on peut situer, décrire, ordonner, puis chiffrer. Dans le même mouvement, les **guides de chemins** imprimés du XVI^e siècle permettent d'estimer les distances, de prévoir les étapes et d'évaluer plus concrètement le coût et la durée d'un déplacement. Pour l'histoire des relais, cette transformation est décisive : un voyage qui peut être décrit et mesuré est aussi un voyage qui peut être mieux organisé.

Ainsi, la formation du bourg procède de l'entrecroisement entre **topographie des deux rives**, **logique seigneuriale**, **logique canoniale**, **évolution des désignations territoriales** et, à plus grande échelle, **mise en réseau croissante des circulations royales et régionales**.

II. La sociologie des acteurs : une société de chanoines, de seigneurs, de marchands et d'artisans

1. Le chapitre comme acteur structurant

Sur toute la durée couverte par les sources, le chapitre apparaît comme un acteur majeur de la vie locale.

Il achète, reçoit, échange, afferme, amortit, bâtit, répare, perçoit des rentes, administre des maisons, des moulins, des étangs, des terres et des droits de passage ou de cuisson. Il organise ainsi une large partie du territoire utile du bourg.

Même après **1713**, lorsque la gestion passe au chapitre de **Saint-Liphard de Meung**, cette logique perdure. Les maisons, les baux et les revenus demeurent suivis avec précision. La mutation est institutionnelle, mais le tissu économique reste vivant.

2. Une société hiérarchisée mais mobile

Les personnes nommées dans les actes relèvent de plusieurs milieux.

On rencontre d'abord les **chanoines**, chapelains, prêtres, curés et doyens. À côté d'eux figurent les **seigneurs**, écuyers, chevaliers, prévôts, officiers et détenteurs de droits seigneuriaux. Mais le bourg apparaît tout autant animé par des acteurs non nobles : **marchands**, **laboureurs**, **meuniers**, **métayers**, **tisserands**, **couturiers**, **charpentiers**, **serruriers**, **bouchers**, **maréchaux**, **fourniers**, **aubergistes**, **cabaretiers**.

Cette diversité montre que La Ferté-Avrain constitue un espace de contact entre plusieurs mondes :

- le monde ecclésiastique ;
- le monde seigneurial ;
- le monde paysan ;
- le monde artisanal ;
- le monde marchand.

Le bourg fonctionne précisément parce qu'il articule ces catégories autour de la circulation, du marché, de l'exploitation foncière et des services.

3. Les métiers comme indicateurs des besoins du bourg

Les métiers les plus fréquemment mentionnés ne sont pas anodins. Ils renseignent sur les besoins structurels de la localité.

Les **charpentiers, serruriers, menuisiers** et autres artisans du bâti traduisent une activité constante de construction, de réparation et d'adaptation des bâtiments. Les **meuniers** rappellent l'importance des moulins et du traitement des productions agricoles. Les **marchands, drapiers, bouchers, fourniers et cordonniers** signalent des échanges réguliers et une clientèle locale ou de passage.

Enfin, les **hôteliers, hôtelières, cabaretiers, aubergistes**, puis **maréchaux de forge**, montrent que certains métiers sont directement liés à la prise en charge des hommes et des animaux circulant dans le bourg.

4. Une société du passage

Les comptes du XVI^e siècle ajoutent un autre niveau de lecture : celui des **voyageurs, messagers, prédicateurs, avocats, gens du roi**, officiers et surtout **gens d'armes**.

Le bourg ne reçoit pas seulement ses habitants. Il absorbe une population mobile, parfois ordinaire, parfois exceptionnelle, qu'il faut nourrir, loger, détourner ou encadrer. Cette mobilité donne une fonction particulière aux maisons d'accueil et explique la spécialisation progressive de certains bâtiments.

III. Essor de l'hébergement et des circulations : de la centralité médiévale aux logis d'enseigne

1. Les conditions d'un accueil ancien

Avant même l'apparition explicite des auberges connues de l'époque moderne, plusieurs éléments montrent l'existence ancienne d'une économie de l'accueil.

Le **marché**, les **foires**, l'**hôtel-Dieu**, les chemins convergents, les maisons situées sur les axes, les ponts et les gués forment un ensemble cohérent. Le bourg accueille déjà des flux d'hommes, d'animaux et de marchandises. L'hébergement ne naît donc pas ex nihilo : il prolonge des fonctions d'assistance, de circulation et d'échange déjà bien installées.

2. Des maisons repères avant les auberges clairement attestées

Au XVe siècle apparaissent déjà plusieurs maisons ou hôtels identifiables :

- **grand hôtel** ;
- **hôtel des Trois-Piliers** ;
- **maison de la Corne-de-Cerf**.

Il ne faut pas automatiquement y voir des auberges au sens strict. Cependant, leur dénomination montre qu'il existe dans le bourg des bâtiments suffisamment importants, connus ou singularisés pour servir de repères topographiques et sociaux.

La **Corne-de-Cerf**, attestée dès les années 1470, est à cet égard particulièrement importante. Elle prouve que le système des maisons nommées est ancien.

3. De Louis XI à François Ier : poste royal et structuration du passage

L'histoire locale doit ici être replacée dans une évolution plus large. Sous **Louis XI**, entre **1461** et **1476**, la monarchie met progressivement en place un système de **poste aux chevaux** fondé sur des relais successifs, où les courriers changent de monture pour accélérer la transmission des nouvelles. Ce réseau reste d'abord réservé aux besoins du roi et de son administration, mais il modifie profondément la logique du déplacement en France.

Le fait que Louis XI soit étroitement associé à l'axe **Bourges – Tours** rend particulièrement suggestive la situation de la Ferté dans l'espace solognot. Même si rien n'autorise à faire de la localité un relais royal dès cette époque, les conditions d'un tel usage futur se trouvent déjà réunies : routes convergentes, structures d'accueil, bâtiments repères, circulation politique et administrative.

Sous **François Ier**, le système s'élargit progressivement. La poste royale cesse d'être exclusivement un outil interne au roi pour devenir aussi un cadre plus large de circulation des messages et, à terme, des voyageurs. Les relais prennent alors une importance accrue sur les grands axes du royaume.

Dans le même temps, l'espace du royaume est mieux représenté. Avec **Oronce Fine**, puis avec les premiers guides imprimés des chemins, le voyage devient peu à peu mesurable, descriptible et prévisible. Cette capacité nouvelle à estimer les distances, à ordonner les étapes et à chiffrer un déplacement renforce l'importance des routes, des relais et des lieux d'accueil.

Ainsi, lorsque le **Relais de Poste Royal** apparaît plus clairement dans les siècles suivants, il s'inscrit dans une dynamique déjà engagée depuis la fin du Moyen Âge, à la rencontre d'une politique monarchique et d'une géographie locale favorable au passage.

4. Le XVIe siècle : spécialisation des fonctions d'accueil

C'est au XVIe siècle que l'on voit apparaître plus clairement les fonctions d'hébergement.

Les comptes mentionnent un **hôtelier**, une **hôtelière**, des dépenses dans des établissements d'accueil, puis l'**Écu de France** comme lieu de banquet et comme établissement suffisamment structuré pour être tenu par une hôtesse.

À partir de là, l'accueil devient une fonction lisible du bourg. Il ne s'agit plus seulement de loger ponctuellement des personnes dans un tissu bâti diffus, mais de bâtiments ou de logis ayant une vocation plus spécifique.

5. Pluralité des enseignes et différenciation des établissements

L'analyse croisée impose une distinction rigoureuse entre plusieurs maisons et enseignes :

- **Corne-de-Cerf** ;
- **Fleur de Lys** ;
- **Dauphin** ;
- **Écu de France** ;
- **Maison du Coin**.

Ces dénominations ne doivent pas être confondues. Elles semblent renvoyer à des bâtiments distincts, parfois d'époque différente, parfois de fonction voisine, mais non identique.

Le **Dauphin**, l'**Écu de France** et la **Maison du Coin** appartiennent manifestement à un même secteur d'accueil et de circulation, mais ils n'en constituent pas la même entité. Leur coexistence suggère l'existence d'un **petit système d'hébergement**, adapté à des clientèles et à des usages variés.

6. Le rôle de la circulation militaire pendant les guerres de Religion

L'un des traits les plus significatifs de la seconde moitié du XVI^e siècle réside dans la fréquence des mentions relatives aux **gens d'armes**. Les comptes du chapitre montrent que, loin de constituer un phénomène occasionnel, leur circulation forme un élément structurant de la vie locale. Entre **1575 et 1587**, les dépenses engagées pour suivre, prévenir, détourner ou contenir leur passage se répètent avec une telle régularité qu'elles dessinent une véritable géographie de l'insécurité et de la surveillance dans le pays.

Les notes de **1575** sont, à cet égard, particulièrement éclairantes. Elles mentionnent des sommes versées pour envoyer des hommes **au-devant des gens d'armes** signalés à **Marcilly-en-Gault**, à **Vouzon**, à **Chaumont**, à **Pierrefitte**, à **Sennely**, aux **faubourgs de Romorantin**, à **Ligny** et du côté de **Jargeau**. Cette dispersion géographique révèle que La Ferté se trouve prise dans un réseau de circulation militaire étendu, dont il faut suivre les mouvements presque en temps réel. Le but n'est pas seulement de s'informer, mais aussi de protéger le bourg : on cherche à savoir si les troupes approchent, à négocier avec elles, ou à éviter qu'elles ne viennent charger la communauté de leur logement et de leur entretien.

L'année **1576** apporte une donnée essentielle pour l'histoire de l'**Écu de France**. Les comptes indiquent qu'après un accord passé avec le seigneur d'Herbault, les intéressés **“allèrent banqueter à l'Écu de France”**. La mention montre que l'établissement est déjà assez important pour recevoir un repas de négociation ou de conclusion d'affaire entre personnages de rang. Dans le même compte, d'autres dépenses concernent encore la nécessité d'aller au-devant des gens d'armes. Le rapprochement de ces deux informations n'est pas anodin : il suggère qu'un lieu comme l'Écu de France se trouve au croisement de la sociabilité locale, des affaires politiques et de la circulation troublée du temps.

Les notes de **1577** renforcent cette lecture. Elles mentionnent plusieurs paiements destinés à aider ceux qui allaient au-devant des gens d'armes ou qui supportaient les conséquences de leur passage. Surtout, le **29 août 1577**, une somme de **48 sous** est versée à **l'hôtesse de l'Écu de France** pour contribuer à la dépense faite par plusieurs gens d'armes qui "disaient vouloir loger en ce bourg". Cette mention est capitale. Elle montre non seulement que l'Écu de France fonctionne alors comme établissement d'accueil tenu par une hôtesse, mais aussi qu'il se trouve directement impliqué dans la gestion concrète de la présence militaire. L'auberge apparaît ainsi comme l'un des lieux où s'exerce, de manière très tangible, la contrainte du passage armé.

Les années suivantes confirment la permanence du phénomène. En **1578**, plusieurs dépenses sont encore engagées pour aller au-devant des gens d'armes, tandis qu'une somme plus importante est versée pour contribuer à celle qu'il fallait remettre à un capitaine présent à **Tremblevif**. En **1580**, de nouvelles sommes sont affectées à la même fonction, preuve que l'alerte militaire ne s'est pas relâchée. En **1585**, le chapitre rembourse encore ce qui avait été avancé pour aller au-devant des gens d'armes. En **1586**, les notations se multiplient, concernant **Millançay, Montault, Marcilly-en-Gault** et de nouveau les **faubourgs de Romorantin**. Enfin, en **1587**, la dépense continue, plusieurs hommes étant encore payés pour aller au-devant des troupes.

L'ensemble de cette série documentaire invite à dépasser une lecture purement anecdotique des comptes. Il ne s'agit pas seulement de menues dépenses accidentelles, mais d'une documentation répétitive qui révèle un **régime ordinaire de vigilance** imposé par les guerres de Religion. La Ferté se trouve insérée dans un espace de passage où les mouvements militaires affectent directement l'économie locale, les déplacements, l'hébergement et les finances communautaires.

Dans ce cadre, l'**Écu de France** mérite une attention particulière. La double mention de **1576** et **1577** permet de le saisir comme un établissement déjà central dans la topographie sociale du bourg : lieu de banquet, lieu d'hébergement, lieu d'interface entre la communauté locale et des circulations plus larges. Si l'on tient compte de son importance ultérieure dans le système du **Relais de Poste Royal**, cette fonction devient encore plus intelligible. Un établissement situé sur un axe de circulation, apte à accueillir hommes et chevaux, ne pouvait qu'être plus exposé que d'autres à la venue des officiers, messagers, voyageurs de marque ou gens d'armes.

Il faut donc comprendre l'histoire de l'Écu de France non seulement dans la logique de l'hôtellerie et du passage civil, mais aussi dans celle d'un espace soumis aux tensions politiques et confessionnelles du royaume. Les guerres de Religion n'expliquent pas à elles seules son importance, mais elles révèlent la place qu'un tel établissement pouvait occuper dans un bourg de circulation : à la fois point d'accueil, lieu de sociabilité, espace de négociation et zone de contact avec la contrainte militaire.

7. Le relais et l'Écu de France dans la longue durée

Le futur **Relais de Poste Royal** et l'**Écu de France** doivent ainsi être relus à la lumière d'une double temporalité : celle de la longue structuration du bourg par les foires, le marché, les chemins et les maisons repères, mais aussi celle, plus heurtée, des crises politiques et militaires du second XVI^e siècle.

Ils ne surgissent pas dans un vide topographique. Ils prennent place dans un bourg déjà :

- structuré par les foires et le marché ;
- hiérarchisé par les chemins, le pont et le carrefour ;
- animé par une pluralité d'acteurs ;
- doté d'une culture ancienne de l'accueil et du service.

Mais l'examen des années **1575-1587** montre qu'à cette fonction ancienne d'accueil s'ajoute une dimension nouvelle. Un établissement comme l'Écu de France ne reçoit pas seulement des voyageurs ordinaires ; il est aussi l'un des lieux où se concentrent les effets du passage militaire, des négociations locales et de la circulation de l'information. En cela, il constitue un observatoire privilégié des transformations du bourg à l'époque moderne.

L'époque moderne ne crée donc pas le passage ; elle en intensifie les usages, en révèle les tensions et en spécialise certains bâtiments. L'Écu de France apparaît, dans cette perspective, comme l'un des points où s'articulent le plus nettement **hébergement, circulation, pouvoir et contrainte**.

Conclusion

L'étude croisée du cartulaire de la collégiale de Saint-Barthélemy de la Ferté-Avrain et des documents de gestion du chapitre de Saint-Liphard de Meung fait apparaître, sur plus de six siècles, la transformation progressive de La Ferté en **bourg de circulation et de services**.

Le territoire, d'abord structuré par la collégiale, les foires, les censives, les moulins et les chemins, se densifie peu à peu autour d'un marché, de maisons repères, de ponts, de carrefours et de bâtiments d'assistance. La diversité des acteurs – chanoines, seigneurs, marchands, artisans, hôteliers et voyageurs – révèle une société où les fonctions religieuses, économiques et circulatoires sont étroitement imbriquées.

Dans ce cadre, l'essor de l'hébergement n'apparaît pas comme une rupture, mais comme l'aboutissement d'une évolution longue. Les auberges et logis nommés de l'époque moderne, parmi lesquels l'Écu de France occupe une place majeure, prolongent une dynamique ancienne de centralité, de passage et d'accueil. Le Relais de Poste Royal s'inscrit ainsi dans une histoire beaucoup plus vaste, celle d'un bourg dont la vocation d'échange et de service s'est construite siècle après siècle.